



# DÉCISION N° 34DC2025

## Du 19 décembre 2025

**OBJET : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET SCOLAIRES  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2025 : LOT N° 3 « CHARPENTE COUVERTURE »**

**Le Maire de Fumel,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article **L 2122.22**,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du **25 mai 2020** délégant notamment au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs suivants :

« 4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et d'accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

**Vu** la décision n° 19DC2025 en date du **26 juin 2025** concernant la passation d'un marché de travaux passé selon la procédure adaptée en application de articles R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique pour les travaux d'aménagement dans les bâtiments communaux et scolaires au titre de l'année 2025, lot n° 4 « Charpente métallique », lot n° 5 « Menuiserie intérieure et extérieure », lot n° 6 « Chauffage climatisation », lot n° 7 « Plâtrerie », lot n° 8 « Peinture », lot n° 9 « Serrurerie métallerie » pour un montant total de **232 784,75 € HT** soit **279 315,65 € TTC** et déclarant le lot n° 1 « Démolition » infructueux pour le motif que la seule offre de prix excède les crédits budgétaires et déclarant le lot n° 2 « Maçonnerie Gros-œuvre » et le lot n° 3 « Charpente couverture » infructueux en l'absence d'offres,

**Vu** la décision n° 26DC2025 en date du **6 août 2025** concernant la passation d'un marché de travaux passé selon la procédure adaptée en application de articles R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique pour les travaux d'aménagement dans les bâtiments communaux et scolaires au titre de l'année 2025, lot n° 2 « Maçonnerie - Gros-oeuvre » d'un montant de **65 427,25 € HT** soit **78 512,70 € TTC**,

**Vu** la décision n° 29DC2025 en date du **28 novembre 2025** concernant la passation d'un avenant n° 1 au lot n° 2 « Maçonnerie - Gros-oeuvre » dans le cadre des travaux d'aménagement dans les bâtiments communaux et scolaires au titre de l'année 2025 afin de substituer le titulaire initial du marché E.I. GUEDES QUINTELAS L. MIGUEL au nouveau titulaire SARL GUEDES QUINTELAS Luis MIGUEL (changement de statuts),

**Vu** la décision n° 32DC2025 en date du **19 décembre 2025** concernant la passation d'un avenant n° 2 au lot n° 2 « Maçonnerie - Gros-oeuvre » afin de prendre en compte les travaux supplémentaires devenus nécessaires à ceux initialement prévus d'un montant de **8 769,20 € HT**,



## DÉCISION N° 34DC2025

### Du 19 décembre 2025

**Vu** la décision n° 33DC2025 en date du **19 décembre 2025** concernant la passation d'un avenant n° 1 au lot n° 9 « Serrurerie métallerie » afin de prendre en compte les travaux supplémentaires devenus nécessaires à ceux initialement prévus d'un montant de **2 040,00 € HT**,

**Vu** le nouveau dossier de consultation des entreprises pour les lots n° 2 « Maçonnerie Gros-œuvre » et n° 3 « Charpente couverture » composé d'un règlement de consultation, d'un cahier des clauses administratives particulières, d'un cahier des clauses techniques particulières, d'un DPGF, d'un planning prévisionnel et d'un acte d'engagement fixant la remise des offres au vendredi 4 juillet 2025 à 12h00,

**Vu** le nouvel avis d'appel public à la concurrence publié le **20 juin 2025** sur le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, sur le profil acheteur de la collectivité <https://demat-ampa.fr/> et sur le site internet de la Ville de Fumel [www.mairiefumel.fr](http://www.mairiefumel.fr) pour le lot n° 2 « Maçonnerie Gros-œuvre », n° 3 « Charpente couverture »,

**Vu** le registre des retraits du dossier de consultation des entreprises généré par la plateforme de dématérialisation des marchés publics <https://demat-ampa.fr/>,

**Vu** le registre de dépôts des offres généré par la plateforme de dématérialisation des marchés publics <https://demat-ampa.fr/>,

**Considérant** la nouvelle absence d'offre de prix pour le lot n° n° 3 « Charpente couverture », il a été décidé de passer un marché de gré à gré,

### DÉCIDE

#### Article 1

**De conclure un marché de travaux**, passé selon la procédure adaptée en application des articles R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique, pour les travaux d'aménagement dans les bâtiments communaux et scolaires au titre de l'année 2025, lot n° 3 « Charpente couverture » avec l'entreprise SARL GUEDES QUINTELAS Luis MIGUEL 848 avenue de Ladhuie 47500 MONTAYRAL [l.guedes47@orange.fr](mailto:l.guedes47@orange.fr) d'un montant de **24 960,00 € HT** soit **29 952,00 € TTC**.

#### Article 2

De dire que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'article 21318 programme 549 du budget 2025 de la commune et que le paiement paracompte pourra être accepté en fonction de l'état d'avancement des travaux.



## DÉCISION N° 34DC2025

### Du 19 décembre 2025

#### Article 3

De dire que la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion, qu'elle sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Fumel, le **19 décembre 2025**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).

Télétransmission le **19 décembre 2025**  
Publication le **19 décembre 2025**



*J.P. MOULY*  
Pour le Maire,  
J.P. MOULY  
Adjoint au Maire

**AR Prefecture**

047-214701062-20251219-34DC2025-AU  
Reçu le 19/12/2025  
Publié le 19/12/2025